

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLOURENS****SÉANCE DU 8 NOVEMBRE 2023****DÉPARTEMENT**

Haute-Garonne

Nombre de conseillers

En exercice 17

Présents 14

Procuration 3

Votants 17

L'an deux mille vingt-trois, le huit novembre à 20h30,

Le Conseil municipal de Flourens, régulièrement convoqué,

S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE,

Maire.

Date de la convocation : 20/10/2023

Date d'affichage de la convocation : 30/10/2023

Date d'affichage de la délibération : 13 NOV. 2023

Etaient présents : MM. FOUCHOU-LAPEYRADE, ANDRÉ, PARIS, NAVARRO, CAMUS, CORTES, MOËNNARD, JORDAN, MIERE, ARRUE, JEULIN-CARREY, TOUCHEBEUF, NOËL, ROUZAUD.

Ont donné procuration :

Madame Colette BACOU a donné procuration à Madame Marion ANDRÉ,

Madame Bernadette FAURÉ a donné procuration à Monsieur Didier CORTES,

Madame Isabelle DICIANNI a donné procuration à Monsieur Pierre NAVARRO.

Monsieur Didier CORTES a été nommé secrétaire de séance.

Délibération n° 2023-71 Opération « Désamiantage/Démolition » - Validation et demande de subventions*Exposé*

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil que, en préalable au programme de rénovation du Presbytère destiné à devenir un lieu de lien social, il est recommandé de procéder à une opération de démolition partielle et de désamiantage comprenant notamment le curage intérieur du bâtiment et la démolition de l'annexe située entre le Presbytère et l'Église.

Le coût de ces travaux est estimé à 55 794.20 € HT (soit 66 953.04€ TTC) et le coût de la maîtrise d'œuvre s'élève à 5 390.00 € HT (soit 6 468.00 € TTC).

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'effectuer ces travaux et de solliciter une subvention au Conseil départemental de la Haute-Garonne, à hauteur de 35 % du montant HT de l'opération (soit 21 414.47 €).

Décision

Où cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal

DÉCIDE :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette décision,
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention au Conseil départemental de la Haute-Garonne.

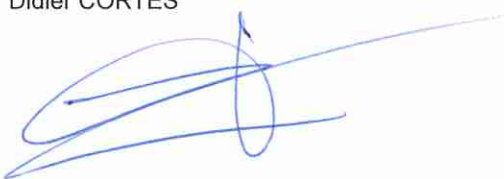
La délibération est adoptée à :

17

VOIX POUR
ABSTENTION
VOIX CONTRE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Fait à Flourens, le

Le secrétaire de séance,
Didier CORTES

Le Maire,
Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE

